



HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 10-29-2021 Date de révision: 04-07-2025 Version: 2.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)
Type de produit	: Détergent
Code du produit	: 506 ART
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Destiné au grand public
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

HG International B.V.
P.J. Oudweg 41
Almere, 1314 CJ
The Netherlands
T +31 (0)36 54 94 700
safety@hg.eu - www.hg.eu

Distributeur

Toolway Industries Ltd.
1-280 Hunter's Valley Road
Woodbridge, On L4H 3V9
Canada

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Autres dangers non classés : contient 2,08 % de composants ayant un facteur inconnu de dangerosité.

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique	2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique	n° CAS: 75-65-0	≥ 1 – < 5	Liq. Inflam. 2, H225 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation), H332 Irrit. Oculaire 2, H319 TSOC EU 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. En cas de malaise consulter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Contrôlez les eaux de ruissellement en les empêchant de se déverser dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
---	---

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
- Mesures de précaution contre l'incendie : Le ruissellement des eaux de lutte contre l'incendie ou de dilution peut polluer.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Chaleur et sources d'ignition : Éviter la chaleur et le soleil direct.
- Température de stockage : > 0 – < 30 °C
- Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus debout afin d'empêcher les fuites.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	tert-Butanol (tert-Butyl alcohol)
LEMT TWA	303 mg/m ³

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)	
	100 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butyl alcohol
VEMP	303 mg/m ³
	100 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butanol
LEMT TWA	100 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butanol
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butanol
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	CNS impair
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butanol
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butanol
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butyl alcohol (tert-butanol)
LEMT TWA	100 ppm
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butyl alcohol (tert-butanol)

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)	
LEMT TWA	100 ppm
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butanol
LEMT LMPT	100 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butanol
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	tert-Butyl alcohol (tert-butanol)
LEMT TWA	100 ppm
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Protection des mains:				
Gants de protection				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5	

Protection oculaire:		
Lunettes de sécurité avec protections latérales. ISO 16321-1. Lunettes de sécurité		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Conditions normales d'utilisation	avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Type
Vêtements de protection à manches longues
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Protection des voies respiratoires:
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: jaune clair
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,5 – 5,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: 2300 Pa
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 – 1,01
Solubilité	: Soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude. Diethyl ether. Méthanol. Acétone.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Alcalis.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
ATE CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). pH: 4,5 – 5,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 4,5 – 5,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	64 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)	
CL50 - Poissons [1]	> 961 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	933 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 976 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	332 mg/l Test organisms (species): other: Duration: '120 h'
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradation

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Persistance et dégradabilité : Rapidement dégradable

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)

Persistance et dégradabilité : Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Potentiel de bioaccumulation : Aucune bioaccumulation attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Fluorinated greenhouse gases : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter dans les égouts. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Indications complémentaires : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Prevent runoff from entering drains, sewers or waterways. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

DOT
Non réglementé

IMDG
Non réglementé

IATA
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^a et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-méthylpropan-2-ol; alcool tert-butylique (75-65-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 10-29-2021

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date de révision : 04-07-2025

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Date de révision	Ajouté
	Conseils de prudence (GHS CA)	Enlevé
	Numéro de référence	Ajouté
	Type de produit	Ajouté
1.1	Nom	Ajouté
1.2	Restrictions d'emploi	Ajouté
2.1	Classification (GHS CA)	Modifié
2.3	Autres dangers non classés	Ajouté
3	Composition/information sur les ingrédients	Modifié
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Ajouté
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Ajouté
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté
5.2	Danger d'incendie	Ajouté
5.2	Danger d'explosion	Ajouté
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Ajouté
6	Pour la rétention	Ajouté
6.1	Mesures générales	Ajouté
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté
7.2	Conditions de stockage	Modifié
7.2	Mesures techniques	Ajouté
7.2	Matériaux d'emballage	Ajouté
7.2	Prescriptions particulières concernant l'emballage	Ajouté
7.2	Température de stockage	Ajouté
7.2	Lieu de stockage	Ajouté
8.2	Protection oculaire	Modifié
8.2	Équipement de protection individuelle	Modifié
9	Pression de la vapeur	Ajouté
9	Densité relative	Modifié
9	pH	Modifié

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
9	Point de congélation	Ajouté
10	Matières incompatibles	Ajouté
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Ajouté
13.1	Recommandations pour l'élimination des eaux usées	Ajouté
13.1	Indications complémentaires	Ajouté
13.1	Réglementation régionale sur les déchets	Ajouté
16	Conseils de formation	Ajouté

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. S'assurer que le personnel connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Full text of hazard classes and H-statements:	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Abréviations et acronymes:	
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses

HG protecteur et scellant pour pierres naturelles (produit n° 32)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Abréviations et acronymes:	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
FDS	Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.